

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de ville de la Ville du Lac St-Joseph, tenue en date du 17 janvier 2005 2004, à 20h00, au Centre Brûlart, 1229 rue Chanoine Morel, à Sillery.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monsieur Raymond Blouin, maire  
Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller  
Monsieur Michel Croteau, conseiller  
Monsieur Guy Jacob, conseiller  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ABSENCES MOTIVÉES:** Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller  
Monsieur Robert Simard, conseiller

#### **7010- Ouverture de la séance**

Le Maire, monsieur Raymond Blouin, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

#### **7011- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance régulière du 17 janvier 2005 en y ajoutant toutefois les sujets suivants :

- Dépôt de dérogation mineure au 648, Chemin thomas Maher (7019);
- Dépôt de la version finale du schéma d'aménagement de la MRC (7020);
- Adoption du projet de règlement no 05-173 (7021);
- Nomination d'un représentant au sein du Conseil d'administration de la Station Touristique Duchesnay (7022);
- Acceptation du contrat de CIB relativement au droit d'utilisation des logiciels municipaux (7023);

- Demande de révision d'une décision concernant le presbytère par Monsieur René Leclerc (7024);
- Autorisation à la Caisse Populaire de prélever directement dans le compte régulier de la Ville le montant du régime de retraite accordé à la secrétaire-trésorière (7025);
- Rapport final de l'inspecteur en bâtiments pour l'année 2004 (7026);

#### **7012 – Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance régulière du 20 décembre 2004**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal des délibérations de la séance régulière du Conseil municipal tenue en date du 20 décembre 2004.

#### **7013 – Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par le conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2004;
- Réconciliation bancaire au 31 décembre 2004;
- Rapport budgétaire au 31 décembre 2004;

#### **7014 - Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2005-001 à 2005-028, tels que préparés par la secrétaire-trésorière.

### **7015– Nomination d'un vérificateur**

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de l'offre de service de Monsieur Michel Blouin de la firme Blouin, Julien, Potvin à titre de vérificateur suite au décès de Monsieur Yvan Cloutier et il est convenu de demander d'autres offres de service auprès de comptables résidant au Lac Saint-Joseph et de reporter ce point à la prochaine réunion du conseil.

### **7016 – Acceptation de la dérogation mineure au 522, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 522, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf le 9 janvier 2005;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Monsieur Guy Jacob, appuyé par le Conseil Monsieur Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 522, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

### **7016 – Acceptation de la dérogation mineure au 670, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 670, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf le 9 janvier 2005;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Monsieur Guy Jacob, appuyé par le Conseil Monsieur Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 670, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

**7018 – Offre de service de Genium concernant la remise à canots du Club Nautique St-Louis.**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'offre de la firme d'ingénieurs consultants Genium inc. pour un montant maximum de \$5,500.00 concernant la préparation des plans et devis d'infrastructures de la remise à canots à être érigée sur le terrain du Club Nautique St-Louis.

**7019 – Demande de dérogation mineure au 648, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph.**

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la demande de dérogation mineure de Monsieur Luc Paré dont la propriété est sise au 648, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph.

Ce Conseil autorise par conséquent la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation mineure dans le journal Le Courrier de Portneuf.

**7020 – Dépôt de la version finale du Schéma d'aménagement de la M.R.C.**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du dépôt de la version finale du Schéma d'aménagement de la M.R.C. de la Jacques-Cartier.

### **7021 – Adoption du projet de règlement no 05-173**

Le Maire Monsieur Raymond Blouin soumet pour adoption le projet de règlement numéro 05-173 décrétant un amendement au règlement de construction de la municipalité portant le numéro 91-90 principalement en y ajoutant un article pour déterminer les exigences pour l'obtention d'un permis pour la construction, la reconstruction ou la modification d'une installation septique.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement 05-173 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Monsieur Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Monsieur O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 05-173, tel que rédigé.

### **7022 – Nomination d'un représentant au sein du Conseil d'administration de la Station Touristique de Duchesnay**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme Monsieur Raymond Blouin, maire, à titre de représentant de la municipalité au sein du Conseil d'administration de la Station Touristique de Duchesnay.

### **7023 – Acceptation du contrat de CIB relativement au droit d'utilisation des logiciels municipaux.**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Prend acte du contrat de CIB relativement au droit d'utilisation des logiciels municipaux et autorise Monsieur Raymond Blouin et Madame Vivian Viviers à signer ledit contrat.

**7024 – Demande de révision d'une décision concernant le presbytère par Monsieur René Leclerc.**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Prend acte de la demande de la lettre reçue de Monsieur René Leclerc et reporte ce point à la prochaine réunion en attendant le rapport du Club Nautique à savoir si la demande du chalet est toujours essentielle.

**7025 – Autorisation à la Caisse populaire Ste-Catherine**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Autorise la Caisse Populaire de Ste-Catherine à prélever directement dans le compte régulier de la Ville du Lac St-Joseph, le montant alloué pour le régime de retraite de la secrétaire-trésorière.

**7026 – Rapport final de l'inspecteur en bâtiments pour l'année 2004.**

Il est proposé par le Conseiller Monsieur Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Monsieur Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport final de l'inspecteur en bâtiments pour l'année 2004.

**7027 – Dépôt d'un document concernant des essais routiers sur le Lac.**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du document transmis par le Groupe E.S.T. concernant des essais routiers sur le Lac Saint-Joseph suite aux autorisations obtenues par le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

**7028 - Période de questions**

Un citoyen s'interroge à savoir si les travaux routiers projetés sur le Chemin Thomas Maher ne devraient pas être faits graduellement c'est-à-dire réparer la route au fur et à mesure des bris ce qui éviterait d'imposer les citoyens qui n'y

demeurent pas à l'année. Une discussion s'ensuit et il demande s'il y aura une consultation populaire avant d'entreprendre ces travaux ce à quoi les conseillers et le maire lui répondent qu'il est obligatoire qu'il y en ait une et que rien ne sera fait sans suivre cette démarche obligatoire.

#### **7029 – Levée de la séance**

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h15.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**Raymond Blouin**  
**Maire**